

N° 2023/046

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Par suite d'une convocation en date du 15 décembre 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le jeudi 21 décembre 2023 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

**Etaient présents :**

M. AUBERT Michel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GAGNARD Céline
M. HERNANDEZ Guy	Mme GIGON Christine
M. LEFEBVRE Jacques	Mme LEVEQUE Marie-José
M. MATHIAN Christian	Mme NURY Cassandra
M. THÉRY Jacques	Mme VALLIER France
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration**

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. THERY Jacques  
 Mme CROS Christelle a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre  
 M. CROS Samuel a donné procuration à Mme GAGNARD Céline  
 M. FLECHON Vincent a donné procuration à Mme GIGON Christine  
 Mme SAUVEBELLE Sarah a donné procuration à M. HERNANDEZ Guy

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.*

*Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.*

**DELIBERATION N° 09-21/12/2023****DEMANDE DE SUBVENTION PROJET D'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire explique que la commune de COUX, afin d'inscrire le patrimoine public local dans la transition, porte un projet d'amélioration de l'éclairage public.

Un audit énergétique va être demandé au Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche (SDE 07) en vue d'établir le programme de travaux et d'obtenir un chiffrage précis.

Le programme comprendra des travaux de rénovation (éclairage LED) et pour certains l'alimentation solaire, afin de couvrir les objectifs de réduction de la consommation énergétique et de recours aux énergies renouvelables.

Le coût prévisionnel est évalué à la somme de 35 000,00 euros HT soit un montant TTC de 42 000,00 euros.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année les collectivités ont la possibilité de solliciter l'Etat au travers de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver, le dossier de financement pour cette

opération et précise que dans le cadre du dispositif DETR le taux de subvention

Monsieur le Maire informe toutefois que l'obtention de la DETR/DSIL et la détermination du taux, dépendent entièrement de la décision de Madame la Préfète.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention sera également sollicitée auprès du Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche (SDE 07).

Considérant l'enjeu d'un tel projet, il est important de bénéficier d'une aide financière, qui permettra de le réaliser dans des conditions optimales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :**

- ✓ **APPROUVE** le projet de Rénovation énergétique de bâtiments communaux.
- ✓ **SOLLICITE** Madame la Préfète de l'Ardèche, au titre de la DETR/DSIL, pour l'obtention d'une subvention sur un coût prévisionnel évalué à la somme de 35 000,00 euros HT soit un montant de 42 000,00 euros TTC,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,  
Maire.



Christine GIGON,  
Secrétaire de séance

